

Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (Suite motion du 8 mars 2012 Pour un éclairage public économique, écologique, sans pollution lumineuse et conforme aux normes)

J'ai une question à l'adresse de M. le Municipal Pierre DESSEMONTET. Elle sera brève, je vous rassure.

L'éclairage public est un gage de sécurité pour les habitants. Il permet aux acteurs les plus vulnérables du trafic d'éviter les dangers dans l'obscurité. Quand il est bien conçu, il prévient la criminalité et le vandalisme. Il participe à la qualité de vie, à l'attractivité des communes et des villes. Outre la sécurité du trafic, les collectivités publiques doivent de plus en plus considérer les aspects économiques et environnementaux, notamment dans le cadre de la rénovation de leurs installations.

Ce texte est une reprise, en fait, d'un texte qui vous a été lu par moi-même en mars 2012. C'était en fait une motion adressée à la Municipalité, laquelle invitait notre Municipalité à déposer un préavis qui présente un plan d'équipement d'ensemble, prévoyant sur cinq ans la mise en conformité de notre éclairage public afin de le rendre efficace tant d'un point de vue écologique qu'économique.

Il était demandé, en outre, que le rapport veuille à aborder la question sensible de la déconnexion totale ou partielle de l'éclairage public, etc. Je ne vous relis pas toute la motion. Elle avait été votée et adoptée par ce Conseil à l'unanimité et à la demande de la Municipale en charge des énergies à l'époque, Municipale Gloria CAPT, elle avait demandé, en fait, Mme la Municipale, à ce que le délai soit repoussé et qu'on l'inscrive sur dix ans au lieu de cinq ans ce que j'avais accepté. Donc, la motion avait été adoptée, comme je l'ai dit, à l'unanimité.

Voilà, donc, on est aujourd'hui 2017, les cinq ans sont déjà écoulés. Alors il en reste cinq, on est d'accord, mais j'interpelle notre Municipal pour savoir si cette motion aura un jour la chance d'être traitée, avant que tous les luminaires de la Ville aient été remplacés par des LED.

Je voudrais encore souligner le fait que M. DESSEMONTET, à l'époque Conseiller communal, avait soutenu cette motion. Alors je ne vais pas relire le texte qu'il avait donné parce que je pense qu'il s'en souvient très bien.

Alors ma question c'est : à quand une réponse ?